

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS598

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« comprend un temps de »

les mots :

« prévoit une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.